Image not found or type unknown

Problème d'état des lieux de sortie.

Par **fgomis**, le **15/04/2010** à **14:55**

Bonjour,

Suite à un dépôt de préavis de 3 mois de sortie d'une co-location non meublé , nous nous étions entendu avec la propriétaire pour libérer les lieux et faire l'état des lieux le plus rapidement possible (1 mois) mais cette entente est resté orale.

La propriétaire étant de très très mauvaise foi , elle nie l'existence de cette conversation et nie le courrier (non recommandé (aie je sais)) que nous lui avons adresser en quittant les lieux a la date prévu lui demandant une date pour l'état des lieux et ment en série sur le fait de nous avoir contacté pour les visites.
elle dit a l'un d'entre nous qu'elle a eu l'autre et réciproquement et après vérification ce n'est pas vrai.

Donc nous n'habitons plus la résidence , car chacun a prie un appartement et nous nous retrouvons en mauvaise posture car impossible de faire l'état des lieux comme prévu et de rendre les clefs .

Nous somme donc en recherche de solution ....
Nous avons pensé a faire faire l'état des lieux par un huissier de justice qui la convoquerai , mais nous ne savons pas si cela est possible avant la fin du préavis et n'avons pas trouvé d'indications fiable des tarifs (entre 82 €et 300 €) .

Nous ne savons plus quoi faire contre la mauvaise foi de cette personne .

Si vous avez un début de solution ou même une solution complète .
Merci d'avance .

Cordialement .
Fgomis

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés